

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 12 décembre 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : Thierry BERRES - Stéphanie PREVOST – Corinne LARCHER – Eric BOISSIN

Absents non excusés : Alain CHARTIN

Procurations : Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER – Corinne LARCHER à Régine MARCY – Thierry BERRES à Lysiane FREMON

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

1. Décision du maire – Opération budgétaire

Les crédits étant insuffisants au chapitre 16, le Maire informe le conseil municipal de la décision de procéder à un virement de 3500€ de compte à compte, suivant la délibération du 20/08/2022 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits et de l'application de la fongibilité des 7.5%.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)- Opération	Montant	Article (Chapitre)- Opération	Montant
168758 (16) : Autres groupements	3 500,00		
2158 (21) : Autres Install, matériel et outillage	-3 500,00		
	0,00		

Martine, précise que ce virement de compte à compte ne modifie pas le budget en recettes et en dépenses.

1 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il y a deux ans le Préfet nous a demandé d'établir un PCS en raison des risques d'incendie bois et forêts.

Six élus se sont portés volontaires pour établir ce document qui exigeait un énorme travail : le Maire et Lysiane, Thierry et Nicole, Jean-Luc et Daniel. Après le décès de Daniel, Danièle a rejoint le groupe de travail car elle détenait des renseignements importants pour l'établissement du PCS. Le Maire les remercie tous de la tâche fournie.

Le PCS a été proposé à la consultation publique du 18/11/2024 au 6/12/2024. Aucune observation n'a été portée sur le registre.

Le PCS est accompagné du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) qui sera distribué à tous les administrés avec le bulletin municipal annuel début janvier 2025.

Le PCS a été envoyé il y a plusieurs semaines à la Préfecture, mais aucun retour ni conseil ne nous a été fait.

Dans ce PCS, on a fait état également des risques de canicules, de séismes, et de transports de matières dangereuses, même si ce ne sont pas les risques majeurs pour notre commune.

JL Sautel : le grand défi sera la mise à jour constante de ce document

Le Maire : oui il faudra mettre en place un agenda régulier de mise à jour et y veiller lors du changement du conseil municipal après les élections.

JL Sautel : le décret date de 2005 cela démontre une lourdeur d'application importante

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau

Un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne notre commune, le PRQS démontre que l'eau est de bonne qualité ; que le nombre d'abonnés a progressé de 1,1% ; que la consommation annuelle a baissé sensiblement : -2,9% ; que les prélèvements des ressources en eau potable ont progressé de 1,2%.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,7 m³/j/km (2,3 en 2022), cet indice sera corrigé lors de la mise en place des compteurs de sectorisation.

Taux d'impayés sur les factures d'eau 2022 : 2,92% et 2,12% en 2023. Ce taux a été amélioré du fait de la mise en régie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement

Il est rédigé et se présente dans les mêmes conditions que le RPQS de l'eau. Les stations à roseaux sont désormais prises en compte dans les rapports.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 200 habitants au 31/12/2023 (1 100 au 31/12/2022), et 612 abonnés au 31/12/2023 (579 au 31/12/2022).

Les stations sont toutes les trois conformes et vérifiées 2/3 fois dans l'année

Il y a peu d'impayés et pas de réclamation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Admissions en non-valeur

Factures impayées pour lesquelles on a épuisé tous recours de recouvrement. Le service général de comptabilité d'Aubenas nous demande de passer ces 2 060€ en non-valeur

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Provision 2024 pour créances douteuses- budget mairie

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités le CGCT rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il s'agit d'écritures comptables de reste à recouvrer pour 3 484€ pour la période de 2015 à 2023, soit une provision de 348€

JL Sautel : il y a combien de familles en difficulté sur la commune ?

L. Frémon : ces personnes consultent l'assistante sociale mais nous n'avons pas de retour.

Le Maire : l'EDF nous alerte quelque fois sur des abonnés qui ne paient pas leurs factures, tant mieux car les personnes en difficulté ne sont pas forcément identifiables

L. Frémon : il y a 46 familles qui vont à la Banque alimentaire

Le Maire : les personnes ne se manifestent pas spontanément en raison d'une certaine pudeur

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Communication sur les taxes de l'eau

Nous avons été alertés ce matin que les maires devaient délibérer avant le 31 décembre 2024 sur le taux des nouvelles taxes et redevances de l'agence de l'eau. Afin d'éviter de réunir à nouveau le conseil municipal avant la fin décembre, le maire, avec l'accord du conseil, a ajouté cette délibération à l'ordre du jour.

La réforme des Redevances des agences de l'eau a été votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024 Cette réforme supprime les redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux » de collecte, remplacées par : - une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés au service public de l'eau. deux redevances pour « performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif », dues par les collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées, ayant les mêmes assiettes que celles de facturation de l'eau et de l'assainissement collectif et dont le taux sera modulé en fonction de la performance atteinte.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses

L'Eglise St Julien

Une partie de l'église s'effondre sur la gauche. Des témoins ont été posés en 2023 et les fissures ont évolué de 0,5mm depuis. Par ailleurs, le dernier relevé ne montre pas d'aggravation . Un bureau d'études est chargé de ce dossier. Il a détecté une poche argileuse et un sol instable. Il sera proposé de consolider cet endroit en y coulant du béton puis poser des tirants dans la partie menacée de l'église.

C'est un investissement de grande envergure de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le devis nous sera communiqué en début d'année prochaine : soit il s'avère que l'église est dangereuse et il faut la fermer, soit le danger n'est pas **avéré** et l'on fera des travaux petit à petit mais il n'est pas question de mettre en danger quiconque serait dans l'église.

Heureusement à Lablachère il y a la Basilique Notre Dame de Bon Secours qui permettra de ne pas priver les administrés d'un lieu de culte.

- **Les colis de Noël**

Nous étions 12 personnes cette après-midi pour confectionner les colis destinés aux habitants de plus de 80 ans. 170 colis contre 148 en 2023 ont été confectionnés et sont prêts pour la distribution. Les élus peuvent prendre ces colis dans la salle des archives, en indiquant leur nom sur les listes. Les colis doivent être distribués avant Noël.

Merci à tous pour cette collaboration efficace

- **Païolive/Teixeira**

M. Teixeira travaille sur son propre terrain mais cette activité n'est pas compatible avec le règlement du PLUI. L'association Païolive s'est inquiétée de cette irrégularité mais surtout de la transformation du sol de ce terrain (apport de plusieurs centaines de m³ de terre) et de son impact sur la flore à cet endroit situé en Natura 2000. Le Maire a organisé une réunion entre cette association, l'artisan et les élus. Il en est ressorti la nécessité de remettre le terrain en état d'origine et définir un délai permettant à l'exploitant de trouver un endroit compatible avec son activité. Malheureusement et malgré la bonne volonté des représentants de Païolive, cette recherche de consensus a été interrompue par l'intransigeance de l'intéressé qui a brutalement quitté la réunion. Un courrier résumant cette réunion et fixant un délai raisonnable de régularisation sera adressé à l'exploitant.

- **Bonnes fêtes de fin d'année à tous**

Le Maire souhaite à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leurs familles de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous pour les vœux de la mairie le 12 janvier 2025.

Tour de table

Martine CARRIER : sans observation

Roger HALEGOUET : J'ai visité hier les locaux de la Société Api (fournisseur des repas des écoles). Ils nous ont indiqué la provenance des aliments (viandes et légumes). Les communes sont satisfaites des prestations d'API, sauf une, et la qualité s'est améliorée.

On nous a présenté la personne chargée du secteur et avons visité des installations. Une diététicienne était présente. J'étais accompagné de parents d'élèves et d'une employée de la cantine de notre commune. Si une commune se retirait du marché, API serait obligé de revoir ses tarifs.

Dominique POUGET TIRION : sans observation

Lysiane FREMON : demain 13 décembre 2024 à 18h est organisé l'arbre de Noël des employés de la mairie. Les élus et leurs conjoints sont bien entendu également invités

Au premier conseil municipal de l'année 2025, le maire conviera les élus et le public présents à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.

Nicole DJIANN : le bulletin municipal annuel est à l'impression. Un long travail attentif de relecture sera à effectuer dans les jours qui viennent et je lance un appel à volontaires. Les articles ont déjà été relus mais il reste toujours, après impression, des ajustements de présentation à vérifier. Merci à vous

Yannick Marchal se propose ; une relecture en duo est plus efficace.

Yannick MARCHAL : Suite à la réunion du conseil d'exploitation des ordures ménagères du lundi 09 décembre 2024, Yannick explique la problématique et les interrogations de ce service réunissant un collège d'élus et un collège de particuliers.

Concernant la collecte dont la CDC Beaume-Drobie a la maîtrise d'œuvre : pas d'augmentation prévue cette année en raison d'une gestion rigoureuse et de la maîtrise des coûts permettant des économies substantielles. Cependant, il ne sera plus possible d'aller plus loin car tout a été exploré. Un véhicule de collecte en fin de vie fait craindre le besoin d'un rachat et donc d'une augmentation des futurs tarifs.

Concernant le traitement dont le SICTOBA a la maîtrise d'œuvre : une augmentation substantielle (minimum 6 euros à confirmer en conseil communautaire). Cependant si cette somme semble modeste, il est de nature à s'inquiéter pour l'avenir. 3 facteurs sont concernés :

1) La taxe du gouvernement en continuelle augmentation (TGAP : taxe générale sur les activités polluantes)

2) Un différend avec « l'optimal » usine de tri des ordures ménagères de Lavilledieu qui veut dénoncer le contrat avec le Sictoba et renégocier les frais de manière très importante puisqu'elle ne peut que difficilement écouler les produits triés et affiche de grosses pertes financières.

3) La modernisation demandée par « Métropolis » basée à Portes les Valence, l'entreprise qui trie les déchets recyclables (bacs jaunes) et qui va nécessiter de grosses ressources financières

Nous pouvons donc à juste titre nous inquiéter du devenir du coût et de la maîtrise de ce service.

Brigitte QUERE : sans observation

Jean-Luc SAUTEL : sans observation

Régine MARCY : sans observation

Albert MOZZATTI : sans observation

Danièle REYNAUD : a participé au Téléthon au marché de Noël organisé par le Comité d'animation. Le repas organisé par les Vieux Boulons, le marché de Noël et ses participants et le loto ont permis de récolter la somme de 4 211,90€ remise au Téléthon. Une belle année grâce également aux efforts de la Présidente, Patricia Fourtou et de la trésorière, Danielle Reynaud.

Les cabines à livres demandent beaucoup de travail et sommes à **la recherche de bénévoles**.

Danièle et Nicole rappellent que ce service offert aux habitants est très apprécié mais demande plus de bénévoles pour s'en occuper. **Un appel à volontaires est lancé parmi les élus, bien sûr, mais également parmi les administrés. N'hésitez pas à nous contacter auprès du secrétariat de la mairie. Merci à vous.**

Christine LABALME : sans observation

La séance est levée à 21h30

Jean-Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJANN

Secrétaire de séance